

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

N°DEL251013220001

Séance du 13 octobre 2025

Date de convocation : 06 octobre 2025

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - Sport – Achat de billets pour assister aux rencontres du club « Sens volley 89 »

Rapporteur :
Simone MANGEON

Secrétaire de séance :
Paul-Antoine de CARVILLE

Etaient Présents :

Marc BOTIN, Paul-Antoine de CARVILLE, Stéphane PERENNES, Lionel TERRASSON, Clarisse QUENTIN, Philippe FONTENEL, Simone MANGEON, Michel JOUAN, Nadège NAZE, Pascal CROU, Michel PAPINAUD, Nicole LANGE, Jacques FOUQUART, Laurence ETHUIN-COFFINET, Jean-Pierre GOUYON, Catherine TOUILLER, Éric BERTHAULT, Sylvie ADAM, Séverine MAINVIS, Danielle POUTHÉ, Daniel CORDILLOT, Johan BLOEM, Laurence SCHOENBERGER, Jean-Louis GAUJARD, Ghislain GISBRAN.

Etaient absents excusés :

Michel GRASS, Gilles SABATTIER représenté par Joël PEREZ, Jean-Luc GIVORD pouvoir à Clarisse QUENTIN, Amine HIRIDJEE, Dominique CHAPPUIT, Isabelle BOULMIER représentée par Ghislain GISBRAN, Alexandre BOUCHIER, Gérard GANET pouvoir à Michel PAPINAUD.

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3 : Bonne santé et bien être
ODD 4 : Education de qualité
ODD 5 : Egalité entre les sexes
ODD 10 : Inégalités réduites
ODD 12 : Consommation et production responsables
ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques
ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-10 et L. 5216-5 ;

VU la délibération n°DEL250619020028 du Conseil communautaire en date du 19 juin 2025 relative à la mise à jour des attributions déléguées au Bureau communautaire par le Conseil communautaire ;

VU la délibération n°DEL250327600005 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2025 portant approbation du budget principal 2025 ;

Considérant que l'Agglomération du Grand Sénonais, dans le cadre de ses politiques de promotion et de rayonnement de son territoire, apporte son soutien aux activités sportives, touristiques, culturelles et entend ainsi soutenir le club sportif Sens Volley 89 par l'achat de places pour son Championnat « Elite national ».

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais entend développer son attractivité et son rayonnement, notamment à travers des animations dans le domaine du Tourisme, du Sport et de la Culture.

Trouvant son origine dans le SOC Multisports créé en 1959, avec sa section « Volley-ball » en 1966 et pratiquant ses premières compétitions dès 1967, c'est en 2013 avec l'accession en division « Elite féminine » (2^{ème} division nationale) que le Sens Volley 89 s'est implanté dans le paysage national.

Aujourd'hui, le club évolue au sein du Championnat Elite national, accédant aux play-offs et se hissant dans le haut du classement de la division nationale.

Le Sens Volley 89, en particulier sa section féminine (nos Lionnes), est donc aujourd'hui un des grands acteurs du sport sénonais et de l'attractivité de notre territoire, de par ses performances, son implication dans la vie de la cité et par la ferveur de ses supporters, de ses bénévoles et de ses jeunes inscrits au sein des clubs et de l'école.

Aussi, est-il proposé d'associer la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais aux événements sportifs du club et à la vie du club, à travers l'achat de 1 000 billets d'entrées pour les rencontres à domicile, lors de la saison sportive en cours.

Ces 1 000 places d'une valeur totale de 5 000 € seront réparties entre les 27 communes de l'Agglomération. Les billets sont destinés aux habitants des communes, afin de permettre à la population du Grand Sénonais de découvrir et de venir encourager nos Lionnes lors de cette saison.

La répartition des places s'opèrera comme suit :

COMMUNE	PLACES (Nombre)	COMMUNE	PLACES (Nombre)
ARMEAU	20	PASSY	20
COLLEMIERS	20	ROSOY	20
COURTOIS-SUR-YONNE	20	ROUSSON	20
DIXMONT	20	SAINT-CLEMENT	40
ETIGNY	20	SAINT-DENIS-LES-SENS	20
FONTAINE-LA-GAILLARDE	20	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	25
GRON	20	SALIGNY	20
LES BORDES	20	SENS	310
MAILLOT	20	SOUCY	25
MALAY-LE-GRAND	25	VERON	30
MALAY-LE-PETIT	20	VILLENEUVE-SUR-YONNE	85
MARSANGY	20	VILLERS-LOUIS	20
NOÉ	20	VOISINES	20
PARON	80		

Le Bureau communautaire A L'UNANIMITE

ARTICLE 1^{er} :

APPROUVE l'achat de 1 000 billets, d'une valeur totale de 5 000 €, pour les rencontres du Sens Volley 89.

ARTICLE 2 :

DIT que ces places seront réparties entre les 27 communes de l'Agglomération conformément au tableau de répartition présenté ci-dessus.

ARTICLE 3 :

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à entreprendre l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Fait au siège de l'Agglomération,

Le 14 octobre 2025

Certifié conforme et exécutoire,

Le Président de l'Agglomération du Grand Sénonais,

Maire de Dixmont

Marc BOTIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la communauté d'Agglomération du Grand Sénonais à l'adresse suivante : M. le Président, 21 boulevard du 14 juillet 89100 SENS ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de Dijon, 22, rue d'Assas - BP 61616 - 21016 DIJON CEDEX



Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

21 boulevard du 14 Juillet - CS 80552

89105 Sens Cedex

03.58.45.10.30 - www.grand-senonais.fr